



Litige bancaire au sujet d'une erreur commise par un employé

Par **soso**, le **29/02/2012** à **19:46**

Bonjour,

j'ai un problème avec ma banque: j'ai fait une demande de virement sur le compte de mon propriétaire pour payer le loyer depuis début janvier de cette année.

Mais le virement n'a pas été effectué alors j'ai refais une demande à ma banque en croyant que la banquière avait oublié de mettre en place le virement. quelques semaines après mon propriétaire me tel en me disant qu'il a reçu 2 virements à mon nom et qu'il fallait que je vérifie mon compte ou que j'aïlle à ma banque, ce que j'ai fais le jour même, il n'ya eu aucun problème car moi j'ai été prélevé qu'une seule fois, donc j'ai demandé a ma banque une explication et elle ma répondu "a ben non y a pas de soucis je ne vois pas 2 virements rappelé votre propriétaire ca doit etre un problème avec sa banque une erreur d'écriture, un truc comme ca"

J'ai donc rappelé mon propriétaire et voila? J' ai plu eu de nouvelles jusqu'àdébut février.Le propriétaire me tel et me dis "il va falloir trouver une solution car ca fai depuis 2 mois que je reçois 2 fois le loyer à votre nom" après ceci je retourne à la banque au moins 5 fois et elle me dis non ya pas de problème sur votre compte.Bref, je leur ai même demandé de tel mon propriétaire. De ce fait j'ai rapellé mon propriétaire et là il avoulu absolument me rendre le surplus qu'il avait reçu depuis ces 2 mois en sachant que mon compte n'a pa été débité 2 fois, donc il ma fait 2 chèques du montant de mon loyer.Sachant pas quoi faire puisque personne n'a voulu faire quoi que soit pour débloquent la situation, j'ai encaissé le 1er chèque, quelques jours plus tard je passe à ma banque et là, une banquière vient me voir et me dit "ca tombe bien que vous soyez là, car il y a une personne dans le bureau qui se fait prélevé sur son compte depuis 2 moisla somme du loyer de votre propriétaire". cette dame a le même nom et prénom que moi même, la banquière a reconnu qu'elle a fais une erreur au début que j'ai demandé le virement du loyer qu' elle n'a pa vérifié le numéro de compte avant de faire la

mise en place de la demande de virement d'ou le problème que j'ai eu au début de l'année. Et la ce soir, la banque me tel et me dit "faut prendre rendez vous avec le directeur pour que vous rendez les fonds"!!!! ma question est: ont ils le droit de me demander le remboursement de cette somme sachant que c'est une faute professionnelle?
Merci de me répondre.

Par **vanceslas**, le **02/03/2012** à **10:53**

Bonjour oui vous devez rendre cet argent il m'est arrive un cas similaire qui de plus m'a couté des aggio que j'ai eu beaucoup de mal à me faire rembourser cordialement